

L'ACCOMPAGNEMENT DANS TOUS SES ÉTATS



Retour sur les journées organisées
par le Collectif Logement Rhône
sur le Logement d'Abord

**COLLECTIF
LOGEMENT
RHÔNE**

ÉDITO

Le Collectif Logement Rhône (C.L.R.) réunit 26 associations œuvrant dans le domaine du logement et l'hébergement pour les ménages en situation de précarité dans la Métropole de Lyon et le département du Rhône.

Le 14 décembre 2021 et le 10 février 2022, il a rassemblé professionnels.elles et acteurs.rices du territoire pour [re]penser et [ré]organiser l'accompagnement sur le territoire de la Métropole de Lyon dans le cadre du Logement d'Abord. Travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, représentants de l'État et des collectivités locales, chefs de services, ... Une soixantaine de personnes ont pu ainsi dégager de nombreuses préconisations et perspectives d'avenir.

Ces deux journées professionnelles ont été bénéfiques pour présenter les pratiques de terrain, partager les problèmes vécus, évoquer les leviers activés et penser les évolutions possibles dans le cadre du Logement d'Abord. À partir de verbatims et témoignages de participants.tes, ce document retrace sans viser à l'exhaustivité, le travail mené pendant ces deux rencontres.

Le Collectif Logement Rhône remercie l'ensemble de ses membres et partenaires (Fapil, Métropole de Lyon, DDETS...) qui se sont impliqués et tout particulièrement l'association Entre-autres pour son aide à la préparation et l'animation de ces deux journées ainsi que la Fondation Abbé Pierre Auvergne-Rhône-Alpes pour son appui politique et financier dans la réalisation de ce projet.

LE LOGEMENT D'ABORD ? Mais qu'est-ce que c'est ?

Lancé en 2017, la politique du « **Logement d'Abord** » (ou LDA) vise toutes les personnes mal-logées et dépourvues de logement, sans exception, afin qu'elles accèdent directement au logement autonome et pérenne, sans prérequis d'insertion, grâce un accompagnement adapté et de qualité si la situation le nécessite.

MÉTHODES DES RENCONTRES

14 DÉCEMBRE 2021

État des lieux du Logement
d'Abord



Trois questions
posées en fil conducteur

Quelles pratiques de chacun et évolutions
à penser dans le cadre du Logement
d'Abord ?

Quelles difficultés rencontrées et quels
leviers à activer pour les dépasser ?

Comment mieux travailler ensemble
(entre tous les acteurs du LDA) ?



5 séquences

organisées autour de travaux de groupe,
d'écritures individuelles et d'échanges

Les pratiques actuelles
d'accompagnement

Les contours du LDA

Les freins/leviers/perspectives
de l'accompagnement dans le LDA

Les retours d'expériences
sur la mise en œuvre du LDA

Le chemin à parcourir
dans la pratique du LDA

OBJECTIF

Apporter des réponses
aux questions « fil conducteur »

10 FÉVRIER 2022

Élaboration de préconisations
autour du Logement d'Abord



Temps de restitution

De la journée du 14 décembre 2021
avec retour sur la vingtaine de réponses
au formulaire suite à cette journée

Temps de travail

Autour de préconisations en différents
groupes (groupes mixtes : différentes
structures et différentes professions).

Réflexions sur les recommandations
de chaque acteur du LDA



Près de 60 personnes ont participé
aux ateliers chaque jour !

LES 10 AXES POUR METTRE EN PLACE LE LOGEMENT D'ABORD

En partant des 10 axes du Logement d'Abord tels que définis par l'Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement (AFFIL), les participants étaient invités à réfléchir à chacun d'entre eux au regard de leur mise en œuvre opérationnelle et à mettre en lumière leurs limites (oui, mais...).



1 GARANTIR LE RESPECT D'UN DROIT FONDAMENTAL : LE LOGEMENT

Le LDA est un levier à lui tout seul, car il a permis à certaines personnes (ou public stigmatisé) d'accéder à un logement, alors que cela leur aurait été refusé précédemment.

Oui mais,

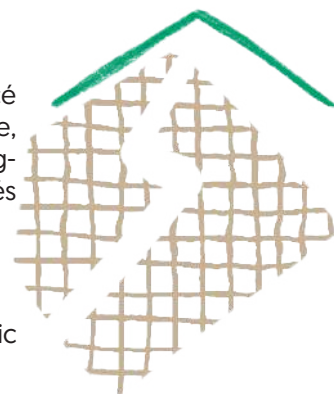
Le LDA exclut les personnes dites « à droits incomplets ». Il faut avant tout renforcer les services de droit commun car les associations spécialisées ne peuvent être les seules actrices sur des enjeux si fondamentaux.

2 RÉDUIRE LE NOMBRE DE PERSONNES SANS DOMICILE FIXE ET PRÉVENIR LES RUPTURES DANS LES PARCOURS DE VIE QUI MÈNENT À LA RUE

Le LDA permet d'éviter les paliers (et l'hostilité qui peut être générée par le fait d'être coincé sur un palier ou de rencontrer de nombreux travailleurs sociaux pour raconter son histoire, son besoin d'accompagnement...). Des familles, coincées dans l'hébergement depuis longtemps, sont entrées dans un logement, sans qu'il y ait plus de complications ou d'impayés qu'habituellement.

Oui mais,

Comment renforcer les sorties d'hébergement ? Comment combiner absence de diagnostic préalable à l'attribution d'un logement et, si besoin, accompagnement ?



3 PERMETTRE UN ACCÈS SANS DÉLAI AU LOGEMENT SANS PASSER OBLIGATOIREMENT PAR LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

Le LDA permet d'éviter les paliers (et l'hostilité qui peut être généré par le fait d'être coincé sur un palier ou de devoir rencontrer de nombreux travailleurs sociaux pour raconter son histoire, son besoin d'accompagnement...).

Oui mais,

Quel maintien de solutions d'hébergement pour les situations d'urgence ? La sous location en bail glissant, souvent utilisée dans le cadre du LDA, interroge, d'autant que les glissements de baux ne vont pas de soi.



4

PARTIR DU PRINCIPE QUE TOUT LE MONDE PEUT HABITER DANS UN LOGEMENT MOYENNANT POUR CERTAINES PERSONNES UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ



Oui mais,

Des familles se sont retrouvées en difficulté [impayés] à partir du moment où l'association spécialisée s'est retirée [pas de reprise du suivi par le droit commun].

Pour des personnes qui n'arrivent pas à vivre seules dans un logement, est-il scandaleux de parler de retour vers l'hébergement ?

Il faut déconstruire le schéma de « l'habiter », car le logement n'est pas le Graal pour tou.tes.

5

ACCOMPAGNER CHACUN.E A LEURS RYTHMES ET SELON LEURS BESOINS POUR UNE ACTION PLUS EFFICACE



On fait en sorte de ne pas se laisser imprégner par une évaluation sociale qui a été faite dans un certain contexte de vie, il y a un an, deux ans. On préfère faire connaissance avec la famille... et l'adhésion à l'accompagnement se fait assez rapidement.

Opportunités de la multiréférence : complémentarité et spécificité des professionnels; nouvelle organisation dans l'équipe avec debriefing tous les matins ; importance d'ouvrir en permanence la relation entre personnes concernées et professionnels afin de protéger chacun d'une dépendance mortifère ; charge mentale mieux répartie.

Oui mais,

Le LDA déconnecte le logement de l'accompagnement, sans donner de moyens suffisants pour l'accompagnement. Le nombre d'accompagnements par professionnel [file active] dans le LDA est encore trop important.

La durée des accompagnements qui est imposée [6 mois, un an] n'est pas en cohérence avec les besoins d'accompagnement des personnes concernées.

Quelles articulations avec les secteurs sociaux, médicosociaux, d'insertion professionnelle, juridiques... ? Les financements par dispositif fragilisent les associations.

On regarde très peu ce qui est écrit dans le dossier, on fait en sorte de ne pas se laisser imprégner par une évaluation sociale qui a été faite dans un certain contexte de vie, il y a un an, deux ans, de faire connaissance avec la famille... L'adhésion à l'accompagnement se fait assez rapidement.

Opportunités de la multiréférence : complémentarité et spécificité des professionnels dans une équipe. Nouvelle organisation dans l'équipe avec debriefing tous les matins. Importance d'ouvrir en permanence la relation entre personnes concernées et pro afin de protéger chacun d'une dépendance mortifère. Charge mentale répartie.





6

MISER SUR LES COMPETENCES DE CHACUNE ET CHACUN PLUTÔT QUE SE FOCALISER SUR LEURS DIFFICULTÉS

Oui mais,

Entre la théorie et la pratique, il y a encore de gros écarts : par exemple, en théorie, il faut faire avec la personne et, en pratique, on fait pour la personne, souvent faute de temps.

7

INVESTIR RÉSOLUMENT POUR UNE APPROCHE DIGNE ET RESPECTUEUSE DES PERSONNES QUELLE QUE SOIT LEUR TRAJECTOIRE DE VIE

Oui mais,

Il est demandé au ménage – « au cœur de l'accompagnement »- d'élargir considérablement les secteurs de relogement pour être priorisé.

Quand une personne refuse un logement, en général, il n'y en pas d'autres de proposé. Comment on redéfinit les exigences des bailleurs et leurs attentes de comportement en « bon père de famille » ?

Comment on travaille avec le voisinage qui peut stigmatiser ce public LDA et rendre difficile la médiation en cas de conflit de voisinage ?

8

PERMETTRE UN ACCÈS SANS DÉLAI AU LOGEMENT SANS PASSER OBLIGATOIREMENT PAR LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

Mobilisation du parc privé

Oui mais,

Il n'y a pas assez de logement abordable en taille et en coût.

Les relogements se font majoritairement dans des quartiers populaires et rajoutent de la misère à la pauvreté.

Faute d'offre sur notre territoire, faut-il envoyer les familles en dehors de la Métropole, à la campagne ? Il faut diversifier l'offre de logements au-delà du « produit » appartement : caravane, mobile home...

9

DÉPLOYER EN FRANCE UN MODÈLE QUI A FAIT SES PREUVES

Les dispositifs proposés en Finlande et aux Etats Unis ont porté leurs fruits dans ces pays.

Oui mais,

La France a connu dans les années 80 et dans le secteur de la psychiatrie une inspiration logement d'abord : promotion des pensions de famille, place de la parole des usagers... Et après, il y a eu un repli sécuritaire en psychiatrie qui a oublié une partie de ces bonnes pratiques.

10

TRAVAILLER EN COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES POUR UN MEILLEUR SERVICE RENDU À TOUTES ET TOUS

Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble la une réussite.

Oui mais,

Quelle participation de tous les acteurs concernés dans la coconstruction et le co-pilotage des dispositifs (pas seulement dans la réalisation) ? La mise en œuvre du LDA a renforcé la mise en concurrence des associations et les inégalités dans l'accès aux informations pour les demandes financières.

Quels espaces pour échanger avec les bailleurs, les CHRS, les médicaux, les élus, les écrivains publics... ?

Comment on crée une réelle continuité de parcours au-delà de nos structures ?



LES RECOMMANDATIONS

À partir de cet état des lieux, la seconde rencontre visait à réfléchir à quelques recommandations autour du Logement d'Abord. Ces recommandations ont été formulées sur la base de quatre cibles identifiées : les professionnels.elles, les structures, les partenaires et les institutions (État, collectivités locales, Métropole, ...).



EN TANT QUE PROFESSIONNEL.ELLE

Réaffirmer mes principes d'intervention

- Prendre chaque situation comme unique et suivre le rythme de la personne pour sécuriser son parcours.
- Requestionner l'éthique et la philosophie de la position professionnelle vis-à-vis de la personne accompagnée.
- Travailler sur le projet personnel des personnes et veiller à ce qu'il soit respecté sur toute la chaîne du LDA (de l'entrée à la sortie – glissement ou non du bail, relogement...).
- Mieux cibler les dispositifs que l'on veut activer pour accompagner les personnes selon leurs besoins.
- Prendre le temps d'échanger, de co-créer, d'imaginer, d'innover.

Me former

- Faire des immersions au sein d'autres structures pour partager pratiques et expériences.
- Améliorer l'échange de pratiques entre professionnel.elles et la connaissance des dispositifs.
- Diffuser l'offre de formation disponible sur le LDA et l'aller-vers : DU LDA, formations interdisciplinaires (exemple de la formation aux premiers secours en santé mentale).

POUR MA STRUCTURE

Réaffirmer nos principes d'intervention

- Promouvoir une logique participative et l'autonomie des professionnels.
- Impliquer sur les évolutions des dispositifs toutes les personnes de l'équipe quelque soit la place dans la structure (et ne pas mettre uniquement l'encadrement en première ligne dans les réflexions).
- Ne pas prendre le LDA comme un projet/dispositif supplémentaire mais comme un réel changement, tout en donnant les moyens nécessaires.
- Intervenir en amont le plus rapidement possible pour limiter les expulsions.
- Bousculer les cadres d'intervention pour intégrer les compétences et les souhaits des personnes. Par exemple, les associer au projet de l'association et aux prises de décision.
- Mettre en place des partages d'expériences de personnes concernées.

S'organiser

- Développer la multiréférence pour amoindrir la charge mentale et croiser les regards sur une même situation.
- Besoin que les pratiques LDA se diffusent dans les équipes opérationnelles.

Travailler avec nos partenaires

- Aller à la rencontre des partenaires pour expliquer nos cadres d'intervention.
- Prendre le temps avec les partenaires pour co-construire, et échanger sur les besoins et difficultés rencontrées avec les institutions.

AVEC LES PARTENAIRES DE MA STRUCTURE

Travailler en coopération et en continuité

- Améliorer le repérage de tous les acteurs concourant à la mise en œuvre du LDA pour les mettre en lien.
- Animer et coordonner un réseau d'acteurs de terrain engagés dans le LDA et prévoir un financement dédié.
- S'autoriser à prendre le temps d'échanger avec les partenaires et réfléchir, alimenter les réflexions.
- Travailler la continuité de l'accompagnement avec les partenaires et les conseillers sociaux à la fin de l'accompagnement.
- Créer des ponts pour réorienter les personnes lorsque l'accompagnement bloque et améliorer l'échange pour les situations délicates ou complexes.
- Partager les évaluations des expérimentations menées entre partenaires et travailler au passage de l'expérimentation à sa généralisation dans le droit commun.
- Inviter des porteurs de projets d'autres territoires expérimentaux pour s'en inspirer et s'en nourrir.

S'organiser

- Favoriser les temps de rencontre entre les professionnels et les personnes concernées.



POUR LES INSTITUTIONS

Faire évoluer les financements et les rapports entre associations et institutions

- Augmenter les financements.
- Sortir des méthodes qui complexifient les démarches (administratives, de suivi...) et ne répondent pas au caractère évolutif des actions portées, des situations des personnes et de l'écosystème dans lequel elles s'inscrivent.
- Faire évoluer les critères d'évaluation pour qu'ils soient davantage qualitatifs.
- Plus de lisibilité pour les usagers et qu'ils puissent s'en saisir (empowerment) - les personnes ne peuvent pas se saisir par elles-mêmes des dispositifs de logement (ACIA, DALO...)
- Sortir de la logique de la mesure, laisser du temps aux accompagnements.
- Ouvrir les solutions de logement : parc privé, habitat intercalaire, habitat partagé, ...
- Sortir des logiques de mise en concurrence entre les candidats pour les logements.
- Ne pas négliger l'utilité de l'hébergement (complémentarité des réponses).

Informer

- Créer une cartographie des projets pilotes.
- Mettre à disposition des outils d'information sur l'existant (dispositifs, formations, lieux ressources...).
- Créer une plateforme numérique d'information.

Inclure les associations dans la co-création

- Travailler sur le partage des bilans des dispositifs et co-créer avec les partenaires de terrain

Soutenir le travail inter-partenarial des associations

- Soutenir la mise en réseau des acteurs de terrain.
- Mettre en place des coordinateurs de parcours et des plateformes territoriales pluridisciplinaires.

Améliorer la communication

- Disposer d'un interlocuteur préfecture sur les questions de séjour.
- Renforcer la communication avec les instances de la MVS et améliorer les diagnostics.

Mettre en place un cadre qui facilite l'action des associations

- Réaffirmer la place du droit commun.
- Créer un numéro unique à vie.
- Rendre effectif le PLALHPD (plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées).
- Assouplir les cadres réglementaires liés au logement.



ET APRÈS ?

Quels enseignements pouvons-nous tirer suite à ces deux temps de travail proposés par le CLR autour du Logement d'abord et de l'accompagnement ?

L'offre que nous avons faite a trouvé un écho positif : 60 personnes pour la première journée, 60 pour cette demi-journée, ce n'est pas négligeable en ces temps de crise sanitaire.

C'est une première satisfaction pour le CLR mais surtout, cela démontre que proposer des espaces de co construction c'est possible, cela intéresse et est positif, même si on ne sait pas à l'avance ce qu'il en sortira, même si le sujet débattu ne fait pas consensus. N'ayons pas peur de la discussion, même quand nos avis ne convergent pas totalement !

Nous espérons également que ces formats de co construction pourront (être développés par les autres acteurs du Plan, particulièrement au niveau des copilotes, qui sur certains sujets seront les seuls à avoir la légitimité pour le faire

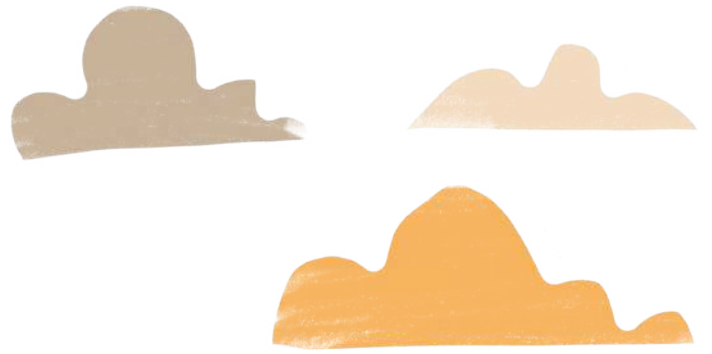
Finalement, le changement du paradigme qu'appelle le Logement d'abord, ne se trouve-t-il pas également et surtout dans ce pas de côté ? Dans la manière dont nous serons collectivement capables de co construire les modifications du système dans lequel nous évoluons, de l'ajuster et de retravailler ses interactions ?

Au niveau du CLR, en tout cas, au vu des résultats de cette journée et demie, nous réfléchissons pour proposer à l'avenir ce type de format sur d'autres sujets.



Liens utiles

- Collectif Logement Rhône : www.collectif-logement-rhone.net
- Association Entre-autres : www.entre-autres.org
- Fondation Abbé Pierre (national) : www.fondation-abbe-pierre.fr



© Zédegrafik / Leïla petite agence

Avec le soutien financier
de la Fondation Abbé Pierre
Auvergne-Rhône-Alpes

